



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6867
3 novembre 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 2 NOVEMBRE 1965 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE

J'ai l'honneur de communiquer ci-après une liste des nouvelles violations du cessez-le-feu commises et d'autres incidents provoqués par le Pakistan.

Jammu et Cachemire

Secteur de Gurais

1. Le 29 octobre 1965, des soldats pakistanais ont tiré à la mitrailleuse et au mortier en direction de notre poste dans une zone située à 19 miles au nord-ouest de Kanzalwan.

Secteur de Keran

2. Le 28 octobre 1965, nous avons observé 9 soldats pakistanais occupés à améliorer les défenses dans une zone située à 5 miles au nord de Keran.

3. Le 29 octobre 1965, des soldats pakistanais ont tiré au mortier en direction de nos postes dans des zones situées à 13 et 14 miles à l'est-nord-est de Keran.

4. Le 29 octobre 1965, des soldats pakistanais de l'effectif d'une section environ ont été observés alors qu'ils renforçaient les défenses dans une zone située à 10 miles au nord-est de Keran.

Secteur de Tithwal

5. Le 28 octobre 1965, deux unités pakistanaises fortes respectivement de 15 et de 30 hommes ont été observées alors qu'ils construisaient des blockhaus à 5 miles et à 5 miles et demi au sud-ouest de Tithwal.

6. Les 28 et 29 octobre 1965, des unités pakistanaises ont ouvert un feu d'armes portatives et d'artillerie en direction de nos postes dans des zones situées à 7 miles au nord-nord-ouest de Tanghdar et à 6 miles au sud-est de Tithwal.

Secteur d'Uri

7. Le 28 octobre 1965, des soldats pakistanais ont été observés alors qu'ils renforçaient leurs défenses dans un lieu-dit Pir Kanthi, à 2 miles au sud-ouest d'Uri.

8. Le 28 octobre 1965, des soldats pakistanais ont été observés alors qu'ils posaient des barbelés et des mines dans une zone située à 1 mile à l'ouest du col Haji Pir.

9. Le 29 octobre 1965, des soldats pakistanais ont été observés alors qu'ils construisaient des blockhaus dans des zones situées à 8 miles et demi à l'ouest et à 9 miles et demi au sud-ouest d'Uri.

Secteur de Gulmarg

10. Le 28 octobre 1965, en présence d'un observateur de l'ONU, des unités pakistanaises ont tiré au mortier de 81 mm, à la mitrailleuse et à l'obusier de 3,7 pouces en direction de trois de nos postes dans une zone située à 19 miles à l'ouest-nord-ouest de Kanzalwan.

Secteur de Mendhar

11. Le 28 octobre 1965, dans la soirée, des soldats pakistanais ont été observés alors qu'ils creusaient le sol dans une zone située à 10 miles à l'ouest de Mendhar.

12. Les 28 et 29 octobre 1965, des unités pakistanaises ont dirigé un tir de mortiers de 81 mm, de mortiers de 3 pouces, d'obusiers de 3,7 pouces et de mitrailleuses Browning en direction de cinq de nos postes, dans des régions situées à 9 miles et demi à l'ouest-nord-ouest et à 7 miles et demi au sud-sud-est de Mendhar.

13. Dans la nuit du 29 au 30 octobre 1965, des soldats pakistanais ont tiré avec des armes portatives, des mortiers et de l'artillerie en direction de quatre de nos postes dans des régions situées à 8 miles à l'ouest et 5 miles au sud-ouest de Mendhar.

Secteur de Naushahra

14. Le 29 octobre 1965, des unités pakistanaises ont tiré au canon de campagne en direction d'une zone située approximativement à 4 miles à l'est-nord-est de Jhangar.

15. Le 29 octobre 1965, une patrouille pakistanaise s'est infiltrée dans une zone située à 4 miles au nord-est de Jhangar.

16. Le 30 octobre 1965, les troupes pakistanaises ont ouvert un feu d'artillerie en direction de nos postes dans une zone comprise entre 3 miles et 5 miles et demi à l'est-nord-est de Jhangar.

/...

17. Le 30 octobre 1965, une patrouille pakistanaise a été aperçue alors qu'elle se déplaçait dans une zone située à 5 miles au nord-est de Jhangar.

18. Le 30 octobre 1965, les troupes pakistanaises ont été vues en train de renforcer leurs défenses dans une zone comprise entre 4 miles à l'ouest et 4 miles et demi au nord-est de Jhangar.

Secteur d'Akhnur

19. Le 28 octobre 1965, cinq militaires pakistanaïes ont été vus en train de construire des blockhaus dans une zone située à 6 miles et demi au nord-nord-est de Jaurian.

20. Les 28 et 29 octobre 1965, neuf militaires pakistanaïes ont été vus en train de creuser des tranchées et de construire des blockhaus dans une zone située à 3 miles environ au sud-ouest du pont de Balwinder.

21. Le 29 octobre 1965, 27 militaires pakistanaïes - chiffre approximatif - ont été vus en train de creuser des tranchées dans la zone de la cote 2710, à 4 miles à l'ouest-sud-ouest de Balwinder.

22. Le 30 octobre 1965, les troupes pakistanaïes ont été vues en train de construire des blockhaus dans des zones situées respectivement à 7 miles à l'ouest-nord-ouest d'Akhnur et à 3 miles au sud-ouest du pont de Balwinder.

Pendjab

Secteur de Sialkot

23. Le 29 octobre 1965, à 10 h 30, 30 à 40 militaires pakistanaïes vêtus de khaki ou d'habits civils ont été aperçus en train de creuser des boyaux de communication dans une zone située à 3 miles et demi à l'ouest-nord-ouest de Suchetgarh. Ils ont cessé de creuser à l'arrivée de l'observateur de l'ONU.

24. Le 29 octobre 1965, trois militaires pakistanaïes ont été aperçus en train de renforcer les défenses dans une zone située à 4 miles et demi à l'ouest de Bajrangarhi.

25. Dans la nuit du 28 au 29 octobre 1965, des militaires pakistanaïes ont été aperçus à deux reprises en train de creuser des tranchées, à 4 miles environ à l'ouest de Phillora.

26. Dans la nuit du 29 au 30 octobre 1965, les troupes pakistanaïes ont dirigé un tir d'armes légères en direction de nos positions dans une zone située à 5 miles au sud-ouest de Phillora.

/...

27. Dans la nuit du 29 au 30 octobre 1965, les troupes pakistanaises ont dirigé un tir d'armes légères en direction de nos postes dans une zone comprise entre 5 et 6 miles à l'est de Chawinda.

28. Le 30 octobre 1965, trois soldats pakistanais ont été vus en train de ramper vers l'un de nos postes en un point situé à 3 miles et demi à l'ouest de Phillora. Ils n'ont pas tenu compte de nos sommations.

Secteur de Lahore

29. Le 29 octobre 1965, les troupes pakistanaises ont été aperçues en train de creuser des tranchées dans une zone située à 1 mile environ au nord de Jallo.

30. Le 28 octobre 1965, des militaires pakistanais, représentant environ une compagnie, ont été vus en train de descendre d'autocars et de se diriger en petits groupes vers la rive ouest du canal d'Ichhogil dans une zone située à 4 miles à l'ouest de Hudiana.

31. Dans la nuit du 28 au 29 octobre 1965, les troupes pakistanaises ont ouvert le feu en direction d'un de nos postes dans une zone située à 1 mile et demi au sud-est de Bedian.

32. Le 29 octobre 1965, les troupes pakistanaises ont ouvert le feu sur nos positions dans une zone située à 3 miles et demi au sud-sud-est de Bedian.

33. Le 30 octobre 1965, des militaires pakistanais ont été vus en train de creuser de nouvelles tranchées et de mettre en place du matériel de défense dans la zone de Paranawala, à 4 miles au nord-ouest de Dera Baba Nanak.

34. Le 30 octobre 1965, un avion pakistanais de reconnaissance venant de la direction de Narowal Kartarpur a survolé nos positions dans une zone située à 2 miles et demi au nord-ouest de Dera Baba Nanak, puis a fait demi-tour.

35. Le 29 octobre 1965, des soldats pakistanais ont tiré avec des armes portatives en direction d'un de nos postes dans une zone située à un demi mile au nord de Bhasin.

36. Le 29 octobre 1965, à 17 h 30, un avion pakistanais de reconnaissance a été observé survolant des zones situées à un demi mile au nord-ouest de Dograi et à 1 mile et demi au nord-ouest de Bhasin.

37. Le 29 octobre 1965, deux sections de l'armée pakistanaise sont arrivées dans une zone située à 3 miles et demi au sud-sud-ouest de Barki.

/...

38. Le 30 octobre 1965, des éléments pakistanais ont été observés alors qu'ils construisaient des blockhaus et amenaient du matériel défensif dans des zones situées à 2 miles au nord-nord-ouest et à 3 miles et demi au sud de Bhasin.
39. Le 30 octobre 1965, des éléments pakistanais ont été observés alors qu'ils construisaient des blockhaus, renforçaient leurs défenses et posaient des barbelés dans des zones situées à 4 miles au nord-nord-ouest et à 2 miles et demi au sud de Barki.
40. Dans la nuit du 30 au 31 octobre 1965, nous avons observé des soldats pakistanais qui creusaient le sol dans une zone située au sud de Dograi.
41. Dans la nuit du 30 au 31 octobre 1965, des éléments pakistanais ont tiré à la mitrailleuse en direction d'un de nos postes dans une zone située à 3 miles au sud de Barki.

Secteur de Fazilka

42. Dans la nuit du 28 au 29 octobre 1965, des soldats pakistanais ont ouvert le feu sur nos postes à Jalloke Dauan et à Rajamotan, respectivement à 14 et à 16 miles au sud-ouest de Hussainiwala.
43. Le 29 octobre 1965, des soldats pakistanais ont tiré avec des armes portatives et des mitrailleuses sur notre poste de Rajoke.
44. Le 29 octobre 1965, des éléments pakistanais ont tiré en direction de nos positions dans une zone située à 5 miles et demi au sud-ouest et approximativement à 3 miles à l'ouest de Fazilka.
45. Le 29 octobre 1965, nous avons observé 40 civils pakistanais se livrant à la récolte du coton à Pakka et Beriwal, à 7 miles et demi et 6 miles et demi au sud-ouest de Fazilka.
46. Le 30 octobre 1965, des éléments pakistanais ont ouvert le feu sur notre patrouille dans la zone de Nathalke, à 9 miles et demi au nord-nord-est de Jalalabad.
47. Le 29 octobre 1965, des soldats pakistanais ont tiré avec des armes portatives en direction de nos postes dans une zone située à 3 miles à l'ouest-nord-ouest de Fazilka.
48. Le 30 octobre 1965, une trentaine de soldats pakistanais sont arrivés dans une zone située à 4 miles et demi au sud-ouest de Fazilka et ont commencé à y creuser le sol.

49. Le 30 octobre 1965, à 11 h 30, un avion pakistanais de reconnaissance a été observé alors qu'il survolait des zones situées à 6 miles et demi à l'ouest-sud-ouest et à 3 miles à l'ouest de Fazilka.

Rajasthan

50. Le 29 octobre 1965, à 16 heures, une patrouille pakistanaise forte de deux sections environ a été observée à 1 mile au sud-est de Ghotaru.

Nous avons déposé ou déposons des plaintes en violation du cessez-le-feu au sujet de toutes ces violations.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant de l'Inde auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) G. PARTHASARATHI

